

REPUBLIQUE DU NIGER

DECRET N° 2025-585/PRN/MJ/DH

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME
CHARGE DES RELATIONS
AVEC LES INSTITUTIONS**

du 15 octobre 2025

**Portant nomination du président de la
chambre administrative de la Cour d'Etat**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

- Vu** la Charte de la Refondation promulguée le 26 mars 2025 ;
- Vu** la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie en date du 28 juillet 2023 ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu** la loi n° 2018-36 du 24 mai 2018, portant statut de la magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** la loi n° 2018 -37 du 1^{er} juin 2018, fixant l'organisation et la compétence des juridictions en République du Niger et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** l'ordonnance n° 2025-27 du 14 août 2025, relative à la discipline des magistrats pendant la période de la Refondation ;
- Vu** le décret n° 2023-020/P/CNSP du 07 août 2023, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2023-035/P/CNSP du 09 août 2023, portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** le décret n°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué et les textes modificatifs subséquents
- Vu** le décret n°2023-082/P/CNSP/MJ/DH du 09 septembre 2023, portant organisation du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n°2019-195/PRN/MJ, du 15 avril 2019 portant modalités d'application de la loi n° 2018-36 du 24 mai 2018, portant Statut de la magistrature ;
- Sur** proposition du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Chargé des Relations avec les Institutions

DECRETE :

Article premier : Monsieur Aboubacar Yaou, magistrat, est nommé président de la chambre administrative de la Cour d'Etat en remplacement de Monsieur Nouhou Hamani Mounkaila, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Chargé des Relations avec les Institutions et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamcy, le 15 octobre 2025

Signé : le Président de la République, Chef de l'Etat
Le Général d'Armée **ABDOURAHAMANE TIANI**

Pour ampliation :
Le Secrétaire Général
du Gouvernement



MAHAMANE ROUFAL LAOUALI